



3 questions au **Réseau MAP**

1. Pouvez-vous nous parler des principales difficultés remontées par votre réseau face à la crise Covid ?

Un an de confinement pour la culture, cela signifie concrètement que de très nombreux artistes, auteurs et créateurs ne peuvent plus pratiquer leur métier, ni vivre de leur art. L'interdépendance de leurs activités entraîne un effet domino préjudiciable à l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs créatifs et donc des acteurs qui composent la filière.

L'impact économique de la crise sanitaire sera durable pour la filière culturelle avec des chutes de revenus massives observées au niveau européen : - 76% pour la musique, - 90% pour le spectacle vivant (source : étude EY, « Rebuilding Europe : the cultural and creative economy before and after Covid-19 ») ; 56% des artistes des arts visuels ont perdu plus de 50% de leurs revenus (source : enquête ADAGP sur les effets de la crise et les mesures d'aide pour les artistes des arts visuels) et on observe une baisse de 70% de fréquentation des salles de cinéma françaises (source CNC : Fréquentation cinématographique, année 2020).

Au-delà de celles et ceux qui font les œuvres et leurs interprétations, c'est aussi l'ensemble de l'écosystème complexe, construit au fil d'un temps long, qui est mis à terre s'agissant des producteurs, des diffuseurs, et plus généralement de tout l'environnement artistique.

Ces acteurs sont des entrepreneurs, mais surtout des passionnés. Le domaine artistique dans lequel ils se sont investis est aussi un engagement en faveur du lien social pour les jeunes générations en quête d'enthousiasmes collectifs, d'accès de tous à l'éducation et la culture...

En plus d'une constellation d'acteurs économiques qui sont un gisement d'emplois, c'est un espace pour l'émancipation et le vivre ensemble qui s'est écroulé et devra être rebâti, pas seulement avec de l'argent mais de la patience et des aides techniques, administratives et juridiques.

Pour plus de détails sur nos actions et études, [cliquez ici](#).

2. Comment et pourquoi avoir fait appel au barreau de Paris, comment s'est construit le projet des journées rencontres dédiées à la culture ?

Dès notre première réunion, il nous est apparu pertinent de faire coopérer nos deux structures. Réciproquement, vous nous avez fait part de la volonté d'engagement du barreau envers les acteurs du monde de la culture pour venir en aide, vous interrogeant sur les différents réseaux à cibler.

Au fil de nos échanges, nous avons donc convergé vers l'idée de monter ces webinars avec trois journées, tant le besoin en conseils juridiques était fort pour nos filières.

En plus des échanges permanents avec l'équipe de l'accès au droit, nous avons construit ce programme avec des structures partenaires (SACEM, Syndicat des Auteurs et compositeurs, Union de Métiers de l'Évènementiel etc.) afin d'être au plus proche des besoins des justiciables et de nombreux réseaux culturels de tous horizons.

Ces relais se sont massivement approprié le sujet pour le colporter auprès de leurs membres : syndicats du spectacle, du cinéma, des arts visuels, de la marionnette, des metteurs en scène, des librairies et de l'édition, des réseaux d'acteurs du théâtre, de grandes écoles de création, des organismes publics, etc. Tous se sont un à un ralliés à ce projet pour le prescrire et le diffuser.

Ces différentes structures ont accueilli de manière très positive cette initiative, qu'elles ont soutenu en relayant massivement auprès de leurs adhérents.

Très satisfaits de cette collaboration, nous souhaitons continuer de faire vivre ce partenariat, notamment par la mise en place de permanences juridiques dans nos locaux, ou encore d'autres projets que nous saurons construire ensemble !

3. Avez-vous des exemples de réactions et témoignages marquants des bénéficiaires de ces journées ?

Les retours des participants sont très positifs. Ils ont particulièrement apprécié la disponibilité des avocats, que cela soit lors des permanences ou des ateliers et conférences.

Pour beaucoup d'entre eux, le monde juridique est abscons, voire inaccessible. Bénéficiaire d'une écoute et de conseils d'avocats, leur aura permis de mieux cerner leur problématique, et surtout d'avoir des réponses concrètes aux problèmes juridiques qu'ils peuvent rencontrer.

Le secteur culturel peut se sentir abandonné des différentes réformes et mesures, et désorienté dans les différents dispositifs existants. Grâce à la présence d'élus, d'institutionnels et des avocats, ces journées ont permis une meilleure compréhension des aides et solutions existantes pour leurs structures.

Par des ateliers très concrets, comme celui de la prévention des risques au travail, ou celui sur la gestion de la dette, nos adhérents ont pu acquérir de nouvelles connaissances, particulièrement utiles dans le contexte actuel.

En conclusion, beaucoup d'entre eux se sont sentis soutenus, sont reconnaissants de l'organisation d'un événement, arrivant à point nommé, en soutien pour leurs professions, particulièrement durement touchées par la crise.



Renaud Barillet
Président
du réseau MAP



Thomas Koffi
Coordinateur
du réseau MAP



Frantz Steinbach
Vice-Président
du réseau MAP